



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2019 A 18 HEURES 30
EN MAIRIE**

**0. Approbation du compte rendu
de la séance du 16.10.2019
Désignation du secrétaire de séance : Rose-Marie
DUMONTIER**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité d'ajouter un point à l'ordre du jour : point n° 11 Motion pour le maintien d'un service public de la Poste de qualité au service des usagers

1. Elaboration règlement local de publicité

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de La Tour d'Aigues est dotée d'un règlement local de la publicité qui régleme notamment les enseignes, préenseignes et autres panneaux publicitaires et d'information sur le territoire communal. La loi ayant évolué en ce domaine, il faut mettre à jour le règlement. Le Conseil Municipal s'est prononcé en juin 2018 pour adhérer au groupement de commande avec le Parc Naturel Régional du Luberon pour désigner un bureau d'études en vue de l'établissement du nouveau règlement de publicité locale.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de prescrire l'élaboration du nouveau règlement de publicité locale, a précisé les objectifs poursuivis, et a décidé des modalités de concertation.

**2. Décisions modificatives au Budget primitif 2019 :
Budget principal
Subvention exceptionnelle au Tennis Club Tourain
Adhésion à l'association Communes Forestières de
Vaucluse**

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Le conseil municipal a décidé de modifier comme suit les crédits suivants en section de fonctionnement et d'investissement pour les budgets annexes.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP DESIGNATION	ART	DEPENSES		RECETTES			
		DIMINUTION CREDITS	DE	AUGMENTATION CREDITS	DE	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
Chap 040 compte 28031- Frais études				1380.00			
Chap 042 compte 7811 Reprise sur amortissements							1380.00
Chap 041 compte 202 OP FINANCIERE				12 840.00			

Chapitre 041 compte 2315		20 221.74		
Chap 21 compte 21568 Op 111	1380.00			
Chap 022 dépenses imprévues	120.00			
Chap 041 compte 2031 OP FINANCIERE				33061.74
Chap 6574 Subventions aux associations		1500.00		

Subvention exceptionnelle et adhésion :

Le conseil municipal a décidé d'accorder au tennis Club Tourain une subvention exceptionnelle de 900 € afin d'aider cette association à racheter du matériel endommagé par une surtension électrique.

Le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'Association Communes forestières de Vaucluse. Cette association accompagne les projets des communes qui sont liés à la gestion durable et à la valorisation des espaces forestiers. Le montant annuel de cette adhésion est fixé à 600 €.

3. Tarifs repas restaurant scolaire année 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour l'année 2020, le conseil municipal a décidé à l'unanimité, de fixer le prix des repas à 2.90 € pour les enfants résidant sur la commune et à 5.70 € pour les enfants résidant dans des communes extérieures.

4. Indemnité de conseil et de gestion Trésorière municipale année 2019

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder, l'indemnité de conseil et de gestion à Madame Claude TEXTORIS, Trésorière principale, pour la période du 01.01 au 31.12.2019, d'un montant de 909.33 €.

5. Acquisition de terrains

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **Acquisition de terrains de voirie**

La commune de La Tour d'Aigues a requalifié le chemin de Saint-Roch et la traverse du même nom. Une partie de ces emprises entretenues depuis plusieurs décennies par la commune est encore privée. Le conseil municipal a accepté à l'unanimité de régulariser cette situation par l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles concernées, de prendre en charge les frais accessoires à cette cession, notamment les frais d'acte qui seront établis par l'Office National de La Tour d'Aigues

- **Acquisition de foncier agricole**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, d'acquérir un terrain cadastré section D n° 665 (2 375 m²) supportant un bâtiment (parcelle n° 219 – 20 m²) quartier Bigagnaou au cœur de la zone agricole au prix de 16 917 euros auquel il faut ajouter les frais d'intervention SAFER (environ 1 600 euros) et autres frais (acte de vente, etc.) et a désigné l'Office Notarial de La Tour d'Aigues pour établir les documents correspondants.

- **Acquisition d'un terrain pour le service technique municipal**

En 2020, le service technique municipal quittera le quartier des Aires et s'installera définitivement sur la zone d'activités du Revol. Afin de disposer d'un espace supplémentaire pour remplacer les entrepôts et le dépôt du quartier du Plan destiné à disparaître dans le cadre de l'extension de la zone d'activité, la commune a sollicité la COTELUB pour lui céder la parcelle G 1766 jouxtant le nouvel hangar communal. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'acquiescer ce terrain d'une superficie cadastrale de 2840 m² au prix de 32.60 € le m², a autorisé le Maire à signer l'acte à intervenir et à régler la dépense correspondante par prélèvement sur le budget communal y compris celles accessoires telles les frais d'acte liés à la rédaction par l'office notarial de la Tour d'Aigues de la vente

6. Convention OGEC Notre Dame utilisation des installations sportives communales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, de conclure avec l'OGEC NOTRE DAME, gestionnaire de l'établissement scolaire, une convention déterminant les conditions d'utilisation et les conditions financières de la mise à disposition des équipements sportifs et culturels appartenant à la commune

7. Contrat Enfance jeunesse avec la CAF

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et les différents partenaires (Communes, COTELUB..) afin de poursuivre et optimiser une politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans. Il permet la prise en charge par la Caf d'une partie des coûts de fonctionnement des équipements. La Caf aide les collectivités locales en élaborant avec elles un contrat d'objectifs et de co-financement. Le contrat enfance jeunesse liant la commune de la Tour d'Aigues et la CAF de Vaucluse pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement géré par le Centre Social l'Aiguier arrive à échéance et il est nécessaire de le renouveler pour la période 2019 à 2022. Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à signer avec la CAF de Vaucluse et la MSA le nouveau contrat à intervenir.

8. Convention avec SOPROMAG – mise en fourrière des véhicules

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à renouveler la convention passée avec la société SOPROMAG pour l'enlèvement des véhicules mis en fourrière.

9. Remise à la commune d'une section de la route départementale 956

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la sécurisation du réseau routier, des travaux d'aménagement du carrefour entre la D956, la D 135 et le Chemin du Plan ont été réalisés sur le territoire de la commune ; ces travaux ont conduit à un dévoiement de la RD 956 et à la réalisation d'un carrefour giratoire. Une section de 140 ml de la RD 956, située au sud du nouveau carrefour, assure des dessertes riveraines et n'a plus vocation à rester dans le réseau routier départemental. Le Département et la commune doivent prendre chacun une délibération concordante, déclassant

ou classant cette section de route dans leur domaine respectif. Le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président du Département de Vaucluse la convention de remise en l'état à la commune de la section de route précitée et de décider le classement de celle-ci dans le domaine public routier communal.

10. Demandes de subventions d'équipement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter auprès des partenaires privés et publics toutes subventions en vue de la réalisation de projets communaux d'investissement, notamment entre autres :

- ✓ auprès de l'Etat de la Région Sud PACA une aide exceptionnelle relative à la réparation des voiries et autres espaces publics suite aux intempéries du 1^{er} décembre 2019

11. Motion pour le maintien d'un service public de la Poste de qualité au service des usagers

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité une motion pour le maintien d'un service public de la Poste de qualité au service des usagers.

12. Questions diverses

Monsieur le Maire propose, afin de remplacer le Marathon du Luberon, d'organiser avec l'aide des associations concernées, une épreuve sportive et ludique mêlant la course à pied, le vélo et le vélo électrique, à la découverte des vignobles et des caves du Sud Luberon. Pour ce faire, il propose de déposer une marque dédié à cette manifestation sous l'appellation (GR VIN : Sud Lub et COTELUB)

La séance est levée à 19 H 40

Jean-François LOVISOLO,